

43	19/07/2021	BE 0471.960.230	41	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21377.00587	C-app 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **ALTEN BELGIUM**
 Forme juridique: Société à responsabilité limitée
 Adresse: Chaussée de Charleroi N°: 112 Boîte:
 Code postal: 1060 Commune: Saint-Gilles
 Pays: Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
 Adresse Internet: www.alten.be

Numéro d'entreprise BE 0471.960.230

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 21-12-2016

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 15-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2020 au 31-12-2020

Exercice précédent du 01-01-2019 au 31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-app 6.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.3, C-app 6.2.5, C-app 6.3.1, C-app 6.3.2, C-app 6.3.4, C-app 6.3.6, C-app 6.4.1, C-app 6.4.2, C-app 6.5.1, C-app 6.5.2, C-app 6.6, C-app 6.7.2, C-app 6.8, C-app 6.17, C-app 6.18.2, C-app 9, C-app 11, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

GRANGER Olivier

Rue du Castel 14
1620 Drogenbos
BELGIQUE

Début de mandat: 30-08-2010

Fin de mandat: 15-06-2021

Gérant

MAILLIET Anne

Rue du Castel 14
1620 Drogenbos
BELGIQUE

Début de mandat: 06-09-2010

Fin de mandat: 15-06-2021

Gérant

PECQUEUR Fabrice

Chaussée d'Alseberg 606
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 01-07-2010

Fin de mandat: 15-06-2021

Gérant

ANGIBAUD Franck

Rue du Colonel Chaltin 18
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 01-08-2014

Fin de mandat: 20-06-2023

Gérant

GOFFINET Gérard

Route de la Marache 13
1380 Lasne
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Fin de mandat: 21-06-2022

Gérant

STEPHAN Cédric

Chaussée d'Alseberg 218A
1190 Forest
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2020

Fin de mandat: 31-12-2021

Gérant

GRANT THORTON REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL (B00127)

BE 0439.814.826
Potvlietlaan 6
2600 Berchem (Antwerpen)

N°	BE 0471.960.230		C-app 2.1
----	-----------------	--	-----------

BELGIQUE

Début de mandat: 16-06-2020

Fin de mandat: 20-06-2023

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

PAZEN Steven (A01950)

Réviseur

Kroondreef 7

2970 Schilde

BELGIQUE

N°	BE 0471.960.230		C-app 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.950.970</u>	<u>2.797.024</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	1.399.135	2.183.483
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	539.811	583.131
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	99.996	124.012
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	439.814	459.119
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	12.025	30.410
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	12.025	30.410
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	12.025	30.410
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>42.129.519</u>	<u>35.952.520</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	39.123.660	33.526.888
Créances commerciales		40	13.280.806	15.644.869
Autres créances		41	25.842.853	17.882.019
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	2.529.747	2.211.447
Comptes de régularisation	6.6	490/1	476.113	214.185
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	44.080.489	38.749.544

N°	BE 0471.960.230	C-app 3.2
----	-----------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport	6.7.1	10/15	31.444.911	28.408.303
Disponible		10/11	9.209.110	9.209.110
Indisponible		110		
		111	9.209.110	9.209.110
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	4.573.261	2.573.511
Réserves indisponibles		130/1	920.911	920.911
Réserves statutairement indisponibles		1311	920.911	920.911
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	3.497.350	1.497.600
Réserves disponibles		133	155.000	155.000
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	17.662.540	16.625.682
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	12.635.578	10.341.241
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	12.248.372	9.861.607
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.705.544	3.317.152
Fournisseurs		440/4	3.705.544	3.317.152
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	7.728.473	6.242.785
Impôts		450/3	1.043.663	125.100
Rémunérations et charges sociales		454/9	6.684.811	6.117.685
Autres dettes		47/48	814.354	301.671
Comptes de régularisation	6.9	492/3	387.206	479.634
TOTAL DU PASSIF		10/49	44.080.489	38.749.544

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	68.418.591	75.990.117
Chiffre d'affaires	6.10	70	64.816.751	73.056.749
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	806.287	
Autres produits d'exploitation	6.10	74	2.795.553	2.933.368
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	62.832.850	66.842.248
Approvisionnements et marchandises		60	64.549	84.705
Achats		600/8	64.549	84.705
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	16.074.914	17.438.331
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	44.785.793	47.310.005
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.806.355	1.774.992
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	-40.581	-2.105
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	141.820	236.320
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	5.585.741	9.147.869
Produits financiers		75/76B	45.808	38.605
Produits financiers récurrents		75	45.808	38.605
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	32.230	22.890
Autres produits financiers	6.11	752/9	13.578	15.715
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	135.501	367.044
Charges financières récurrentes	6.11	65	132.813	366.926
Charges des dettes		650	344.006	358.343
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	-219.439	
Autres charges financières		652/9	8.245	8.583
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	2.687	118
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	5.496.048	8.819.431
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	2.459.439	3.853.690
Impôts		670/3	2.459.439	3.853.690
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	3.036.609	4.965.741
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689	1.999.750	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	1.036.859	4.965.741

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	17.662.540	16.625.682
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	1.036.859	4.965.741
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	16.625.682	11.659.941
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	17.662.540	16.625.682
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXX	
8021	806.287	
8031		
8041		
8051	806.287	
8121P	XXXXXXXXXX	
8071		
8081		
8091		
8101		
8111		
8121		
81311	806.287	

N°	BE 0471.960.230	C-app 6.2.4
----	-----------------	-------------

GOODWILL

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	XXXXXXXXXXXX	7.953.174
8023		
8033		
8043		
8053	7.953.174	
8123P	XXXXXXXXXXXX	5.769.691
8073	1.590.635	
8083		
8093		
8103		
8113		
8123	7.360.326	
212	592.848	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	859.476
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	51.488	
Cessions et désaffectations	8173	7.127	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	903.837	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	735.464
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	75.033	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	6.656	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	803.840	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	99.996	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXXXX	924.709
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	121.383	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	1.046.091	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXXXX	465.590
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	140.687	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	606.277	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	439.814	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Plus-values au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice
Réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice
Montants non appelés au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

(+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE
Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

(+)/(-)

Autres

(+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	
8363		
8373		
8383		
8393		
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	
8473		
8483		
8493		
8503		
8513		
8523		
8553P	XXXXXXXXXX	
8543		
8553		
284		
285/8P	XXXXXXXXXX	30.410
8583		
8593	18.386	
8603		
8613		
8623		
8633		
285/8	12.025	
8653		

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

- Disponible au terme de l'exercice
- Disponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXX	
110		
111P	XXXXXXXXXX	9.209.110
111	9.209.110	
8790		
87901		
8791		
87911		

CAPITAUX PROPRES APPORTÉS PAR LES ACTIONNAIRES

- En espèces
 - dont montant non libéré
- En nature
 - dont montant non libéré

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXX	48.469
8703	XXXXXXXXXX	

Modifications au cours de l'exercice

- Actions nominatives
- Actions dématérialisées

Actions propres

- Détenues par la société elle-même
 - Nombre d'actions correspondantes
- Détenues par ses filiales
 - Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

- Suite à l'exercice de droits de conversion
 - Montant des emprunts convertibles en cours
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
- Suite à l'exercice de droits de souscription
 - Nombre de droits de souscription en circulation
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

- Répartition
 - Nombre de parts
 - Nombre de voix qui y sont attachées
- Ventilation par actionnaire
 - Nombre de parts détenues par la société elle-même
 - Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Explication complémentaire relative à l'apport (y compris l'apport en industrie)

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	
Emprunts subordonnés	
Emprunts obligataires non subordonnés	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Fournisseurs	
Effets à payer	
Acomptes sur commandes	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	
Autres dettes	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts	
Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	
Dettes fiscales estimées	
Rémunérations et charges sociales	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

Codes	Exercice
9072	
9073	962.092
450	81.571
9076	
9077	6.684.811

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer	
Produits à reporter	

Exercice
84.615
302.591

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité
PRESTATION DE SERVICE

Ventilation par marché géographique
BELGIQUE
HORS BELGIQUE

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein
Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs
Cotisations patronales d'assurances sociales
Primes patronales pour assurances extralégales
Autres frais de personnel
Pensions de retraite et de survie

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours
Actées
Reprises
Sur créances commerciales
Actées
Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions
Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation
Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais pour la société

Codes	Exercice	Exercice précédent
	64.816.751	73.056.749
	59.808.195	68.097.937
	5.008.556	4.958.812
740		
9086	740	754
9087	737,5	759,9
9088	1.203.318	1.320.628
620	33.541.663	36.093.931
621	7.756.006	8.274.133
622	1.613.083	1.313.530
623	1.875.041	1.624.851
624		3.559
(+)/(-) 635		
9110		
9111		
9112		40.581
9113	40.581	42.686
9115		
9116		
640	133.968	130.550
641/8	7.852	105.769
9096		3
9097	0,5	1,4
9098	956	2.856
617	31.142	93.484

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

DIFFERENCES DE CHANGES

INTERETS TAX SHELTER

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	1	1
	13.577	15.714
6501		
6502		
6510		
6511	219.439	
653		
6560		
6561		
654		
655		
	8.245	8.583

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

AUTRES FRAIS

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

PRODUITS NON RÉCURRENTS

Produits d'exploitation non récurrents

- Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles
- Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents
- Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles
- Autres produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

- Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
- Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents
- Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières
- Autres produits financiers non récurrents

CHARGES NON RÉCURRENTES

Charges d'exploitation non récurrentes

- Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles
- Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)
- Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles
- Autres charges d'exploitation non récurrentes
- Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

Charges financières non récurrentes

- Réductions de valeur sur immobilisations financières
- Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)
- Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières
- Autres charges financières non récurrentes
- Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
76		
76A		
760		
7620		
7630		
764/8		
76B		
761		
7621		
7631		
769		
66	2.687	118
66A		
660		
6620		
6630		
664/7		
6690		
66B	2.687	118
661		
6621		
6631		
668	2.687	118
6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Dépenses non admises
Tax Shelter

Codes	Exercice
9134	2.456.571
9135	2.375.000
9136	
9137	81.571
9138	2.869
9139	2.869
9140	
	4.456.800
	-1.999.750

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	2.966.641	3.535.079
9146	14.368.905	16.622.269
9147	6.996.800	7.738.012
9148		1.547

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS
Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par la société
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
 - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 - La valeur comptable des actifs grevés
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 - Le montant des actifs en cause
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
 - La valeur comptable du bien vendu
 - Le montant du prix non payé

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
 - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 - La valeur comptable des actifs grevés
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 - Le montant des actifs en cause
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
 - La valeur comptable du bien vendu
 - Le montant du prix non payé

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)
 Marchandises vendues (à livrer)
 Devises achetées (à recevoir)
 Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Un litige oppose la société avec l'administration sociale. L'administration sociale a notifiée la société d'un redressement de 1.2 millions d'euros fin 2015. ALTEN Belgium conteste 800 000€ sur ce redressement. Pour stopper le décompte des intérêts sur les montants réclamés, ALTEN Belgium a payé la totalité des montants réclamés par l'administration sociale en janvier 2016. Des actions sont en cours afin de recouvrer les montants contestés par la société. Lors du premier jugement l'ONSS a été débouté mais le dossier est en appel.

Exercice
0
0
0

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

L'entreprise porte les obligations dans le cadre de la Loi des Pensions Supplémentaires. A cet effet, l'entreprise a souscrit des assurances de groupes au assureurs tiers et ils ont payé les contributions nécessaires. Sur lesquelles, il n'y a pas d'arriérés. En fin d'année, on n'a pas identifié des déficits matériels dans les portefeuilles dont des obligations latentes pourraient survenir.

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

Garanties locatives

Exercice
299.103

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières			
Participations	280/1		
Créances subordonnées	280		
Autres créances	9271		
	9281		
Créances	9291	23.816.452	16.270.399
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	23.816.452	16.270.399
Placements de trésorerie			
Actions	9321		
Créances	9331		
	9341		
Dettes	9351	568.180	376.620
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	568.180	376.620
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs			
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	30.561	20.753
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières			
Participations	9253		
Créances subordonnées	9263		
Autres créances	9273		
	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs			
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations	9252		
Créances subordonnées	9262		
Autres créances	9272		
	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

N°	BE 0471.960.230	C-app 6.15
----	-----------------	------------

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

N°	BE 0471.960.230	C-app 6.16
----	-----------------	------------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	1.175.061
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	24.352
95061	
95062	
95063	3.752
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N°	BE 0471.960.230	C-app 6.18.1
----	-----------------	--------------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les sociétés soumises aux dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux comptes consolidés

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

Informations à compléter par la société si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

ALTEN SA
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
FR79348607417
Avenue André Morizet 40
92513 Boulogne Billancourt
FRANCE

* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

Règles d'évaluation

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

+-----+-----+-----+-----+-----+-----+-----+-----+-----+-----+	+	Méthode	+	Base	+	Taux en %	+	+	+
+	Actifs	L (linéaire)	+	NR (non réévaluée)	+	Principal	+	Frais accessoires	+
+		D (dégressive)	+	G (réévaluée)	+	Min. - Max.	+	Min. - Max.	+
+	+ 1. Frais d'établissement	L	+		+	33.33 - 33.33	+	0.00 - 0.00	+
+	+ 2. Immobilisations incorporelles ..		+		+		+		+
+	+ 3. Bâtiments industriels, admini- stratifs ou commerciaux *		+		+		+		+
+	+ 4. Installations, machines et outillage *	L	+		+	20.00 - 20.00	+	0.00 - 0.00	+
+	+ 5. Matériel roulant *		+		+		+		+
+	+ 6. Matériel de bureau et mobilier* +	L	+		+	20.00 - 20.00	+	0.00 - 0.00	+
+	+ 7. Autres immobilisations corp. * ..	L	+		+	10.00 - 15.00	+	0.00 - 0.00	+

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ

% leur valeur comptable.

N°	BE 0471.960.230		C-app 6.19
----	-----------------	--	------------

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

N°	BE 0471.960.230		C-app 6.20
----	-----------------	--	------------

Autres informations à communiquer dans l'annexe

L'exercice 2020 a vu le développement des activités opérationnelles de la société impacté par la crise du COVID-19. Néanmoins, les aides mises en place par l'Etat (principalement le chômage partiel) et la diminution de certains coûts récurrents (comme les frais de déplacement) ont permis de limiter l'impact de la pandémie sur les résultats et la rentabilité de la société.



RAPPORT DE GESTION

Messieurs les associés,

Nous avons l'honneur de vous faire un rapport sur les activités de la société au cours de cet exercice qui débute le 1^{er} janvier 2020 et se clôture le 31 décembre 2020.

1. Commentaire sur la rédaction des comptes annuels

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 s'est élevé à 64 816 751€, en léger recul par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice comptable se termine avec un bénéfice après impôts de 3 036 609€, et après avoir pris principalement en charge les postes suivants :

Frais de personnel :	44 785 793€
Biens et services divers :	16 074 913€
Amortissements :	1 806 354€

L'exercice 2020 a vu le développement des activités opérationnelles de la société impacté par la crise du COVID-19. Néanmoins, les aides mises en place par l'Etat (principalement le chômage partiel) et la diminution de certains coûts récurrents (comme les frais de déplacement) ont permis de limiter l'impact de la pandémie sur les résultats et la rentabilité de la société.

Afin de respecter la condition dite « d'intangibilité » l'exonération temporaire des bénéfices obtenue par l'investissement Tax Shelter effectué au cours de l'exercice, et s'élevant à 1 999 750€, est transférée aux réserves immunisées portant le bénéfice de l'exercice à affecter à 1 036 858€.

2. Evènements importants après l'exercice

Néant

3. Evènements importants hors balance

Néant

4. Augmentation du capital

Néant

5. Acquisition d'actions propres

Néant

6. Frais de recherche et développement

Nous avons démarré le développement d'un nouvel outil front office interne nommé « My Pad ». Ce dernier est destiné à remplacer le système actuel et à être déployé sur une partie du périmètre international du Groupe Alten.

Pour l'exercice 2020 l'investissement s'élève à 806.287€.

7. L'utilisation des instruments financiers

Néant

www.alten.be



AL TEN

8. Proposition pour l'affectation du résultat

Nous vous proposons, en votre qualité d'associés, d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice à affecter :	1 036 858€
Bénéfice reporté au 31/12/19 :	16 625 682€
Soit une somme distribuable de :	17 662 540€

Affectation du résultat :

Dividendes = 0€

Affectation aux autres réserves : 0€

Affectation au compte « Bénéfice reporté » : 17 662 540€

9. Décisions prises dans l'application de l'article 5:76 du Code des Sociétés et Associations

Néant

10. Divers

- Concernant les perspectives d'avenir :

Pour l'exercice 2021, la société prévoit un chiffre d'affaires en hausse par rapport à 2020.

11. Risques et Incertitudes

Un litige oppose la société avec l'administration sociale. L'administration sociale a notifiée la société d'un redressement de 1.2 millions d'euros fin 2015. ALTEN Belgium conteste 800 000€ sur ce redressement. Pour stopper le décompte des intérêts sur les montants réclamés, ALTEN Belgium a payé la totalité des montants réclamés par l'administration sociale en janvier 2016. Des actions sont en cours afin de recouvrer les montants contestés par la société. Lors du premier jugement l'ONSS a été débouté mais le dossier est en appel.

Le 22 Avril 2021

Les gérants

Olivier Granger

Fabrice Pecqueur

Gérard Goffinet

Anne Mailliet

Franck Angibaud

Cedric Stephan

www.alten.be

ALTEN Belgium SRL |

Chaussée de Charleroi 112, 1060 Brussels - BELGIUM | Tel: +32 (0)2 774 88 11

Berchemstadionstraat 72, 2600 Antwerp - BELGIUM

VAT: BE 0471.960.230 | IBAN: BE33 2100 0819 5946 | BIC: GEBABEB

Alten Belgium SRL

Chaussée de Charleroi 112
1060 SAINT-GILLES
RPM: 0471.960.230

Rapport du commissaire pour l'exercice
clos le 31 décembre 2020

Grant Thornton Réviseurs
d'Entreprises SCRL

Siège social
Potvlietlaan 6
2600 Anvers
Belgique

www.grantthornton.be

Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale de Alten Belgium SRL pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (comptes annuels)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Alten Belgium SRL (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Alten Belgium SRL durant 7 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 44.080.489,29 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 3.036.608,71.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C 6.14 des comptes annuels qui décrit l'incertitude relative à l'issue d'un avis de rectification d'office de divers avantages rémunératoires octroyés aux membres du personnel.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3 :12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

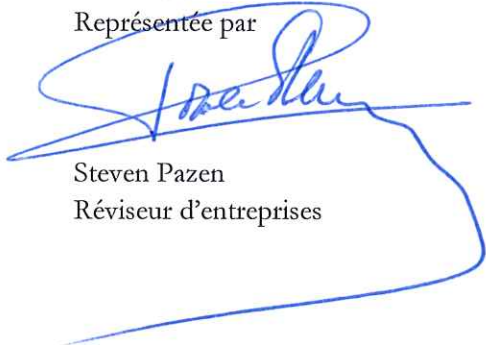
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Anvers, le 11 mai 2021

Grant Thornton Réviseurs d'Entreprises SCRL

Commissaire

Représentée par



Steven Pazen

Réviseur d'entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

218

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	717,1	517,3	199,8
Temps partiel	1002	13,2	7,2	6
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	727	522,7	204,3
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	1.191.282	858.195	333.087
Temps partiel	1012	12.036	7.980	4.056
Total	1013	1.203.318	866.175	337.143
Frais de personnel				
Temps plein	1021	44.163.401	31.866.681	12.296.720
Temps partiel	1022	622.392	427.783	194.609
Total	1023	44.785.793	32.294.463	12.491.330
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	1.042.919	751.245	291.674

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	759,9	558,2	201,7
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	1.320.628	983.946	336.682
Frais de personnel	1023	47.306.446	35.090.525	12.215.921
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	1.142.941	850.978	291.963

N°	BE 0471.960.230	C-app 10
----	-----------------	----------

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	730	10	737,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	718	10	725,5
Contrat à durée déterminée	111	12		12
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	522	5	525,8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	27	1	27,5
de niveau supérieur non universitaire	1202	18	1	18,8
de niveau universitaire	1203	477	3	479,5
Femmes	121	208	5	211,7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	5		5
de niveau supérieur non universitaire	1212	8		8
de niveau universitaire	1213	195	5	198,7
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	6		6
Employés	134	724	10	731,5
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,5	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	956	
Frais pour la société	152	31.142	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	208	1	208,8
210	180	1	180,8
211	28		28
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	222	1	222,6
310	205		205
311	17	1	17,6
312			
313			
340			
341			
342	50		50
343	172	1	172,6
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	270	5811	117
Nombre d'heures de formation suivies	5802	4.736	5812	2.497
Coût net pour la société	5803	250.603	5813	140.386
dont coût brut directement lié aux formations	58031	268.995	58131	148.428
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	45.946	58132	17.548
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	64.339	58133	25.590
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	111	5831	40
Nombre d'heures de formation suivies	5822	6.041	5832	1.592
Coût net pour la société	5823	195.686	5833	58.755
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	10	5851	16
Nombre d'heures de formation suivies	5842	5.840	5852	10.280
Coût net pour la société	5843	93.066	5853	164.054